



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Tahuata
Séance du 22 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 008-2025

Approuve la concordance du Compte Administratif du Budget Annexe de l'EAU,
avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
14	10	10

PRÉSENTS

BARSINAS Félix
KOKAUANI François
ROOTUEHINE VAIMAA Myriam
TIMAU Teikirariata
ANIAMIIOI NAKEAETOU Sabina
KOKAUANI Jean-Baptiste
TIMAU Norbert
TIMAU Simon
TEHAHE Anna
PIOKOE Tahueinui

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

TIMAU Marie-Louise
BONNO Mirella
COWAN Francky
MARURAI Hana

PROCURATIONS

00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

TIMAU Simon

cte rendu exécutoire après transmission
via l'application @CTES :

Le _____

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(Signature et cachet)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Tahuata, convoqué le 18/03/2025 (affichage le 18/03/2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est rassemblée à neuf heures dans la salle de réunion de la Mairie de Vaitahu, sous la présidence du Maire, Monsieur BARSINAS Félix.

Exposé des motifs

Le Maire présente le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau, exercice 2024 et le Compte de Gestion du trésorier payeur, puis se retire pour le vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (« C.G.C.T ») applicables aux Communes de Polynésie Française ;

Vu le Budget 2024 ;

Vu le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau exercice 2024 et le compte de gestion 2024 du Trésorier Payeur ;

Vu le tableau d'affectation en annexe ;

OUI la présentation du Maire ;

Après en avoir délibéré par : 10 voix pour, 00 abstention et 00 voix contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau exercice 2024 de la Commune de Tahuata, arrêté comme suit, en concordance avec le Compte de Gestion 2024 de la Trésorerie des Archipels :

Section de Fonctionnement

Recettes à la somme de : 41 436 576 XPF

Dépenses à la somme de : 2 475 000 XPF

Résultat antérieur de : 537 919 XPF

Soit un résultat cumulé de : **39 499 495 XPF**

Section d'Investissement

Recettes à la somme de : 537 919 XPF

Dépenses à la somme de : 206 225 XPF

Restes à réaliser à la somme de : 00 XPF

Solde d'exécution antérieur de : 11 098 374 XPF

Soit un solde d'exécution cumulé de : **11 430 068 XPF**

Article 3 : CONSTATE que le Compte Administratif du Budget Principal 2024 ne sollicite pas de besoin de financement.

Article 4 : DIT que conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
BARSINAS Felix

Le Maire
Félix BARSINAS

Approuve la concordance du Compte Administratif annexe de l'EAU avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

TAHUATA EAU 855

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

POUR MEMOIRE

FCP

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	537 919
excédent d'investissement antérieur reporté	11 098 374

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	331 694
solde d'exécution cumulé ligne 001	11 430 068

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	0
recettes d'investissement	0
SOLDE	0

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	11 430 068
rappel du solde des restes à réaliser	0
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	11 430 068
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	38 961 576
résultat antérieur	537 919
TOTAL A AFFECTER	39 499 495

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

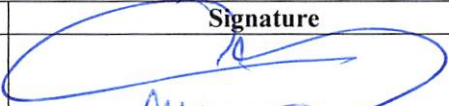



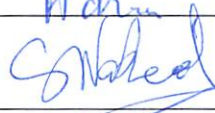




AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	39 499 495
TOTAL	39 499 495

Annexe à la délibération n°008-2025

Approuve la concordance du Compte Administratif annexe de l'EAU avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

Page de signature

Fonction	Nom Prénom	Signature
Maire	BARSINAS Félix	
1er adjoint	KOKAUANI François	
2 ^{ème} adjoint	ROOTUEHINE Myriam	
3 ^{ème} adjoint	TIMAU Teikirariata	
4 ^{ème} adjoint	ANIAMIUI Sabina	
Conseiller	KOKAUANI Jean-Baptiste	
Conseiller	TIMAU Simon	
Conseiller	TIMAU Norbert	
Conseiller	TIMAU Marie-Louise	
Conseiller	TEHAHE Anna	
Conseiller	BONNO Mirella	
Conseiller	COWAN Francky	
Conseiller	MARURAI Hana	
Conseiller	PIOKOE Tahueinui	